

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020

Absentes excusées : Mme LE PADELLEC Véronique et Mme PEDRONO Valérie qui donne pouvoir à M. Yannick LAUDRIN

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27/01/2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

2. ALSH Vacances d'hiver

Jours	Activités	Âge des enfants	Horaires	Heures et lieu de RDV	Nombre de place	Tarifs	
						Coefficient < 1000	> 1000
Lundi 17 Février	Tournoi de Football	} 6-12 ans	9h30-12h00	9h30 Salle multifonctions	24	3 €	4 €
	Kin ball et ultimate (Jeux avec des gros ballons et Frisbees)		14h00-17h00	14h00 Salle multifonctions		3 €	4 €
Mardi 18 Février	Happy Park (Matin) Bowling (Après-midi) <small>*Transport en car *Prévoir le Pique Nique</small>	(Pontivy) } 6-14 ans	9h30-17h00	9h30 Salle multifonctions	24	10 €	11 €
Mercredi 19 Février	Top Chef (Fabrication de Gateaux)	} 6-14 ans	14h00-17h00	14h00 Salle multifonctions	24	3 €	4 €
Jeudi 20 Février	Défis sportifs (Courses, lancers, sauts...)	} 6-12 ans	9h30-12h00	9h30 Salle multifonctions	24	3 €	4 €
	Escrime <small>(Séance animée par un animateur diplômé d'état, matériels fournis)</small>		14h00-16h30	14h00 Salle multifonctions			
Vendredi 21 Février	Patinoire (Matin) Cinéma (Après-midi) (3 Films aux choix) <small>*Transport en car *Prévoir le Pique nique</small>	(Vannes) } 6-14 ans	9h00-17h30	09h00 Salle Multifonctions	19	10 €	11 €

Jours	Activités	Âge des enfants	Horaires	Heures et lieu de RDV	Nombre de place	Tarifs	
						<1000	>1000
Lundi 24 Février	Sports collectifs (Basket, Handball, hockey...)	} 6-14 ans	9h00-12h00	9h00 Salle multifonctions	24	3 €	4 €
	Fabrication de déguisements pour le Mardi gras (masques, costumes...)		14h00-16h30	14h00 Médiathèque		3 €	4 €
Mardi 25 Février	Koh lanta « Venez déguisez pour cette journée » *Prévoir le Pique nique	} 6-14 ans	10h00-16h30	10h00 Salle multifonctions	24	6 €	7 €
Mercredi 26 Février	Grand jeu de l'oie (épreuves sportives et énigmes)	} 6-12 ans	9h30-12h00	9h30 Salle multifonctions	24	3 €	4 €
	Cinéma (Baud) « La bataille de boule de neige 2 » *Transport par les parents		14h00-16h30	14h00 Salle multifonctions		24	3 €
Jeudi 27 Février	Ateliers Créatifs	} 6-12 ans	9h30-12h00	9h30 Médiathèque	24	3 €	4 €
	Jeux multimédias		14h00-16h00	14h00 Médiathèque		24	3 €
Vendredi 28 Février	Parka Fun (Parc de jeux d'intérieur) *Transport en car *Prévoir le Pique nique	} (Vannes) } 6-14 ans	9h00-17h30	9h00 Salle multifonctions	19	10 €	11 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme des vacances d'hiver et donne son accord pour mettre en vigueur les tarifs exposés dans les tableaux ci-dessus.

3. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 de la commune

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2019**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2019**

Sous la présidence de M. Noël LE MOIGNO adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 049 619.32 €
Recettes	2 010 459.65 €
Excédent de clôture :	960 840.33 €

Investissement

Dépenses	568 304.94 €
Recettes	225 541.45 €
Déficit de clôture	342 763.49 €
Restes à réaliser :	86 000 €
Besoin de financement :	428 763.49 €

Hors de la présence de M. Noël LE LOIR, maire, le conseil municipal doit approuver le compte administratif du budget communal 2019.

• **AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2019**

M. le Maire propose d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 532 076.84€ au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent de fonctionnement (virement à la section d'investissement) de 428 763.49€ au compte R 1068;

Affectation du déficit d'investissement de 342 763.49€ au compte R001

4. Fixation des taux d'imposition communaux

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- **Taxe d'habitation = 14.81 %**
- **Foncier bâti = 18.01 %**
- **Foncier non bâti = 55.11%**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2020, le produit fiscal attendu est de 563 951€

5. Vote du budget primitif 2020 de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 841 887 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 025 563 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 841 887€	1 841 887€
Section d'investissement	1 025 563€	1 025 563€
TOTAL	2 867 450€	2 867 450€

6. Approbation du compte de gestion 2019 du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du service assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7. Approbation du compte administratif 2019 du budget assainissement

Le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du service d'assainissement qui s'établit ainsi :

Exploitation		Investissement	
Dépenses	50 268.84€	Dépenses	47 361.75 €
Recettes	167 522.55 €	Recettes	134 644.16€
Excédent de clôture :	117 253.71€	Excédent de clôture :	87 282.41 €

Hors de la présence de M. Noël LE LOIR, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du service d'assainissement.

8. Approbation de l'affectation de résultat 2019 du budget assainissement

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global d'exploitation de 117 253.71€ au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent global d'investissement de 87 282.41€ au compte R 001.

9. Vote du budget primitif 2020 pour l'assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du service assainissement arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 193 567€

Dépenses et recettes d'investissement 121 100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	193 567€	193 567€
Section d'investissement	121 100€	121 100€
TOTAL	314 667€	314 667€